

CRÉATION D'UNE SARL

Vous devez constituer un dossier comprenant le **formulaire M0 Agricole** et l'**imprimé NSM**, ainsi que les pièces justificatives suivantes :

Pièces justificatives pour la société :

- 2 exemplaires des statuts originaux** signés par les associés,
(dispense d'enregistrement aux Impôts)
- 2 photocopies des statuts +** un exemplaire photocopié jusqu'à l'article concernant le **capital** et sa répartition ;
- une publicité** dans un journal d'annonces légales, **ou une copie de la demande de publication** relative à la constitution de la société portant le nom du journal auquel elle est adressée et la date de l'envoi,
- 3 copies de l'acte, délibération ou décision** constatant la nomination **des** gérants si ceux-ci ne sont **pas désignés par les statuts** (procès verbal enregistré à la recette des impôts),
- 1 certificat de dépôt des fonds** établi par la Banque,
- 2 exemplaires du rapport du Commissaire aux apports** sur l'évaluation des apports en nature, si intervention du Commissaire aux apports.
- volet social NSM pour le(s) gérant(s)**

Pièces justificatives pour chaque associé :

- 2 copies de la carte d'identité ou du passeport;**
+ **extrait d'acte de naissance** de moins de 3 mois ou copie du **livret de famille (si marié)** ;
+ **justificatif de domicile** de chaque associé
- 1 attestation sur l'honneur** relative à l'**absence de condamnation** ou de sanction pour chaque associé ;
- 1 justificatif de jouissance des locaux** du siège de la société (attestation de mise à disposition du propriétaire) ;
- 1 justificatif d'adresse** pour le siège de la société (quittance EDF, téléphone, eau...).

Tournez la page, SVP

Renseignements divers :

- n° de téléphone sur l'exploitation : .. / .. / .. et n° de fax : .. / .. / ..
- profession du ou des gérants :

Autres pièces :

- 1 copie de la carte d'identité ou du passeport de la personne déposant la formalité (déclarant ou mandataire),**
- 1 pouvoir pour le mandataire déposant la formalité,**
- 1 chèque libellé à l'ordre du Régisseur du TGI de Fort-de-France de 63, 65 euros (pour une SARL créée sans activité) de 35, 64 euros (pour une SARL créée avec début d'activité)**
- 40 euros en chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture**

ATTENTION :
VOTRE DOSSIER NE POURRA ÊTRE TRANSMIS QUE SI TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES SONT FOURNIES

Dossier complet à renvoyer par la Poste ou à déposer dans la boîte aux lettres extérieure de la Chambre d'Agriculture.



CFE AGRICOLE

Chambre d'Agriculture de la Martinique

Place d'Armes
97232 LAMENTIN

Tél : 0596 51 91 67 ou le 0596 51 75 75

Fax : 0596 51 93 42



: michel.lauzea@martinique.chambagri.fr